

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-021-17988/25/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Delta France Associations - Approbation d'une convention - MGDIS n°10512 n°10485 et n°10516 129922

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° ATCS 001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 a défini la nouvelle politique culturelle métropolitaine construite collectivement par la commission dédiée.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi affirmé que sa politique culturelle devait répondre à plusieurs impératifs que sont :

- La construction d'une politique culturelle métropolitaine.
- La prise en charge et l'accompagnement de l'intercommunalité/la coopération culturelle sur l'ensemble du territoire.
- La visibilité, la promotion des ressources culturelles et artistiques, de leur excellence artistique.
- Et l'affirmation d'une stratégie culturelle euro-méditerranéenne couplée aux exigences de proximité.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur la base des critères suivants :

- Le rayonnement et l'attractivité.
- La mise en réseau des équipements et des projets.
- L'équilibre territorial.
- La capacité et la fréquentation.
- Les caractéristiques techniques et financières.

Dans ce cadre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain. C'est le cas pour l'association Delta France Associations.

A travers les politiques publiques qu'elle conduit et les actions de soutien en faveur du monde économique et de la jeunesse qu'elle met en œuvre, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend également agir en faveur de l'attractivité et du dynamisme économique de son territoire mais aussi de l'engagement, de la participation, de l'insertion emploi et de la mobilité internationale notamment en direction de la jeunesse.

Dans le cadre de l'Agenda du Développement Economique approuvé dans sa version réactualisée le 30 juin 2022, la Métropole a pour objectif de :

- faire du développement économique un vecteur de transformation et d'accélération des transitions ;
- mettre en place un environnement économique propice au développement des entreprises du territoire.

Au titre de la compétence culturelle :

L'association a pour objet de promouvoir et de valoriser l'engagement de la jeunesse et des étudiants en France ; d'organiser des événements fédérateurs tels que des festivals de musique, des séminaires, des soirées, des événements culturels, des événements musicaux ainsi que tout type d'évènement assimilé ou assimilable. D'organiser des actions de sensibilisation auprès de la population française et la jeunesse dans les domaines de la santé, environnement, citoyenneté, culture, inclusion, et toute action de sensibilisation assimilée ou assimilable ; créer des synergies entre l'ensemble des jeunes et étudiants de France et tout autre pays étranger ; créer une dynamique d'échanges, de partage et de rencontres entre les différentes associations étudiantes en France ; réaliser de la production phonographique et des enregistrements sonores ; réaliser de l'édition musicale, de la production de musique sur supports numériques et analogiques, de la production et réalisation audiovisuelle ; réaliser de la reproduction et traitement du son et des images, de la distribution, du développement web et de l'édition phonographique.

Dans le cadre de ses activités l'association organise le Delta Festival, actuellement le plus important événement jeunesse de France, revendiquant l'accueil de plus de 150 000 spectateurs à Marseille sur les plages du Prado. L'association propose dans ce cadre le « Hub culture du monde des possibles », une action plurielle qui s'articule entre différents dispositifs et temps forts. Ce hub est destiné d'une part à promouvoir la jeune création, et d'autre part à sensibiliser la nouvelle génération aux thématiques culturelles et aux enjeux de l'engagement. Ce Hub est constitué de Villages qui prennent place lors du Delta Festival, de programmes annuels, de prises de parole et enfin d'Agora pour la jeunesse.

Pour valoriser la jeune création sur le territoire, lors du Delta festival 2025 un tremplin sera organisé, ainsi qu'un concert « Delta Tour » dans une commune de la Métropole. Par ailleurs, l'association organisera durant le festival un « village des arts » et un « village territoire » et enfin une agora sur la « scène des possibles ». Ces 3 dispositifs sensibiliseront aux enjeux actuels de la culture, donneront à voir des modèles et valoriseront l'engagement en perspective du monde de demain.

Le coût total de l'action est de 151 018 euros.

Pour réaliser ses objectifs, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 45 000 euros. Pour mémoire, elle a bénéficié d'une subvention d'un montant de 45 000 euros en 2024.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 45 000 euros pour la réalisation de ce projet au titre de l'année 2025.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée en fonction des dépenses réelles déduction faite du montant total des recettes hors subvention d'exploitation auquel sera appliqué un taux de financement ajusté tenant compte des soutiens accordés par l'ensemble des partenaires institutionnels.

Au titre de la compétence économique :

Delta France Associations contribue au dynamisme économique du territoire, avec le « Monde des Possibles ». Il a pour objectif d'offrir de nouvelles perspectives pour la jeunesse, proposer un véritable dialogue structuré entre les acteurs économiques locaux, nationaux et européens.

Le « Monde des Possibles », avec le **hub économie et le programme annuel « Invest In Me »** répond aux besoins des jeunes d'être introduits dans le monde socio-économique et professionnel par le biais d'ateliers, de rencontres, de prises de parole et d'événements annuels, attractifs qui leur correspondent et qu'ils comprennent.

Bilan sur 2022-2024 – Programme annuel Invest In Me :

Depuis le début du programme en 2022, Invest in Me a rassemblé environ 420 participants. Parmi eux, environ 140 jeunes se sont rapprochés d'une structure d'accompagnement :

- près de 40 participants ont pris contact avec Les Déterminés ;
- environ 32 participants se sont rapprochés de Pépite Provence ;
- autour de 20 sont en contact avec la French Tech Aix-Marseille ;
- approximativement 20 participants sont en lien avec Les Carrefours de l'Entrepreneuriat ;
- une quinzaine a contacté StaffMe Academy ;
- une dizaine de participants a débuté des démarches avec Initiative Marseille Métropole ;
- 115 partenaires et investisseurs étaient présents à l'occasion d'une soirée networking du Programme Invest in Me ;
- Restitution de l'année par les jeunes au festival sur les 4 jours (Programme Invest in Me) ;
- 150 jeunes entreprises présentes dans le village des start up (Programme Invest in Me) ;
- 15 pitch lors de l'agora économie ;
- 5 prix remis ;
- 20 rendez-vous one-to-one avec les jeunes accompagnés sur l'année par les DETS sur l'espace pro du Monde des possibles ;
- Présentation de l'offre de service « création » et des dispositifs jeunesse.

En 2024, l'association a bénéficié du soutien de la Métropole à hauteur de 40 000 euros au titre de la compétence économique.

L'association souhaite poursuivre ses actions en 2025 et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 000 euros, sur la base d'un coût total de l'action de 217 945 euros.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à Delta France Associations une subvention d'un montant de

- 40 000 euros au titre de la compétence économique.

Au titre du Conseil des jeunes métropolitains :

Le *Hub Vivre-Ensemble* est un programme annuel innovant porté par une association marseillaise, visant à mobiliser, sensibiliser et accompagner les jeunes (notamment issus des quartiers prioritaires) autour des enjeux de la lutte contre les discriminations et de la cohésion sociale. Il combine des parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'engagement citoyen (ateliers, stages, découvertes professionnelles) à des actions de sensibilisation grand public au sein du Delta Festival (village Vivre-Ensemble, agoras citoyennes, plateforme de propositions). Le projet valorise les modèles d'engagement, encourage la participation active des jeunes, et agit comme passerelle vers les dispositifs d'insertion existants.

Le coût total de l'action est de 144 175 euros.

Pour réaliser ses objectifs, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 40 000 euros.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à Delta France Associations une subvention d'un montant de 40 000 euros, pour la réalisation de ce projet en 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ATCS 001-14795/23/CM du 12 octobre 2023 approuvant les critères et les orientations stratégiques de la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 réactualisant l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du projet proposé par l'association ;
- Que ce projet correspond aux orientations stratégiques et aux critères des politiques culturelle et économique métropolitaines.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant total de 125 000 euros à Delta France Associations pour les actions qu'elle souhaite réaliser sur le territoire Métropolitain au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 45 000 euros sur le budget principal de la Métropole de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20 %, en section de fonctionnement chapitre 65, nature 65748, fonction 311.

Ces crédits relèvent de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Développement culturel » et seront exécutés par le service gestionnaire 8CAPC.

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 40 000 euros au budget principal de la Métropole au titre de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748 – fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale » de la sous politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales », et seront exécutés par le service gestionnaire 4DDE.

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 40 000 euros au budget principal de la Métropole au titre de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748 – fonction 020.

Ces crédits relèvent de la politique « Appui et ressources » de la sous politique « Moyens généraux et affaires générales » et du programme « Moyens généraux », et seront exécutés par le service gestionnaire 1DPCD.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON